

# Péréquation financière 2021 entre la Confédération et les cantons

## Examen du traitement des données par les offices cantonaux et fédéraux

### L'essentiel en bref

---

Le volume total de la péréquation financière (RPT) représentera un montant de 5216 millions de francs pour 2021, en baisse de 1,2 % par rapport à 2020 (5282 millions). Cette baisse découle de la révision partielle de la loi entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle introduit des modifications au niveau du calcul de la dotation allouée aux cantons à faible potentiel ainsi que de la répartition des contributions de la Confédération et des cantons à fort potentiel. Des mesures d'atténuation temporaires en faveur des cantons à faible potentiel de ressources permettront aussi le versement d'un montant de 80 millions de francs en 2021.

#### **Des corrections significatives dans les données fiscales cantonales...**

En 2020, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les données fiscales dans les cantons de Berne, du Jura, du Tessin, d'Uri, de Vaud et du Valais. Globalement, et en considérant les cantons examinés par le passé, les processus d'assurance qualité montrent des disparités importantes entre les cantons. Des améliorations ponctuelles peuvent être apportées.

Le CDF a constaté que les cantons de Berne et du Tessin n'avaient pas fait usage de la possibilité d'annoncer des personnes morales à statut fiscal spécial comme étant définitivement taxées. Ces cantons ont finalement procédé à une annonce rectificative impactant leur potentiel de ressources de 336,8 millions (Berne) et de 259,7 millions (Tessin).

#### **... et le statu quo dans les offices fédéraux**

Les processus RPT et les systèmes de contrôle interne des offices fédéraux sont efficaces. Le CDF n'a pas constaté d'erreur dans le traitement des données, ni dans le calcul des montants pour la péréquation 2021. Le CDF a également procédé à un suivi des recommandations ouvertes auprès des offices fédéraux.

A l'Administration fédérale des contributions, le projet d'automatisation accrue des processus, recommandé par le CDF depuis 2012, tarde à se concrétiser. Sa mise en œuvre est prévue pour 2022 au plus tôt.

A l'Office fédéral de la statistique, des démarches allant dans le sens des deux recommandations ouvertes ont été entreprises. A savoir, le lancement d'un projet en lien avec la modernisation de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale et l'adaptation du schéma pour la livraison des données.

Quant à l'Administration fédérale des finances, la mise à jour du processus de gestion des changements dans l'application de calcul ne débutera qu'à partir de 2021.